

Nuisances sonores

Deux tiers des personnes interrogées se disent personnellement gênées par le bruit à leur domicile (sondage TNS-Sofres réalisé en mai 2010).

La sensibilité à cette pollution, qui apparaît comme très subjective, peut provoquer de la gêne, des conditions d'inconfort, perturber certaines activités (sommeil, travail...), voire engendrer des problèmes de santé publique (fatigue, stress, trouble du comportement, perturbation de l'ouïe...) lorsqu'il est trop important. Il peut également perturber durablement les cycles biologiques des espèces animales (repos, reproduction, migrations...).

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (traduite en droit français dans le code de l'environnement) définit une approche commune à tous les états membres de l'Union Européenne visant à **éviter, prévenir** ou **réduire** en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Atouts	Opportunités
Pas de problématique majeure liée aux nuisances sonores sur la région	Résorption progressive des points noirs du bruit
Faiblesses	Menaces
Les principales sources de nuisances sont les transports autoroutiers, routiers et ferrés et ponctuellement des activités industrielles et se concentrent sur un axe Besançon Montbéliard	Progression des déplacements liée à la croissance démographique, à de nouveaux projets routiers et à l'arrivée de la LGV

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- [Plan de site](#)
- [Mentions légales](#)

- Authentication

URL source: <http://perfc.dev02.linalis.com/diagnostic-thematiques/nuisances-sonores>